

ORDONNANCE
CONSTATANT L'EXTINCTION DE L'ACTION PUBLIQUE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE NANTERRE

N° du Parquet : . 0911338022 .

N° Instruction : . 7/11/12 .

PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

Pour copie certifiée conforme

CABINET DE MME ELSA DAVID
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

Le Greffier



Le 19 Avril 2013,

Nous, Mme Elsa DAVID, Vice-Président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Nanterre, étant en notre cabinet,

Vu l'information suivie contre :

-M. C [REDACTED]
né le [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] et de Marie GEORGE
profession : [REDACTED]
demeurant [REDACTED]
ayant pour avocat : Me [REDACTED]

-Mme G [REDACTED]
née le [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] et de Anne-Marie OUDINI
profession : [REDACTED]
demeurant [REDACTED]
ayant pour avocats : Me [REDACTED]

- Personnes mises en examen -

Mis en examen des chefs de

Vu la plainte ci-jointe avec constitution de partie civile que Vincent DANION a déposée le 3 avril 2009 pour injures publiques et diffamation publiques, à raison de la diffusion, selon les distinctions et développements contenus dans ladite plainte, à laquelle le présent réquisitoire se réfère expressément, sur des sites internet consacrés à des forums de discussion, des propos également énoncés dans cette plainte ; faits prévus et punis par les articles 23 alinéa 1, 29 alinéa 1, 32 alinéa 1 et 48 (6 °) de la loi du 29 juillet 1881 et 93-3 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1982 ;

-M. DANION Vincent
domicilié [REDACTED] 92800 PUTEAUX
ayant pour avocat : Me Arnaud DIMEGLIO

- Partie Civile -

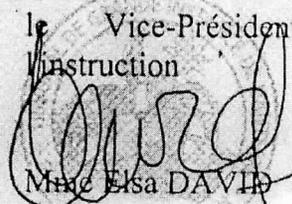
Vu l'article 6 du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêt de la chambre de l'instruction du 14 décembre 2012 constatant l'extinction de l'action publique ;

Vu le réquisitoire de Monsieur le Procureur de la République en date du 5 avril 2013 ;

Constatons l'extinction de l'action publique

le Vice-Président chargé de
l'instruction


Mme Elsa DAVID

Avis de la présente ordonnance a été adressé par lettre
recommandée le 19/1/13 aux personnes mises en cause,
à la partie civile ainsi qu'à leur conseil.
le greffier

Pour copie certifiée conforme



Le Greffier,